

PROTOCOLE - REGLES A RESPECTER POUR LES DEVOIRS SURVEILLES

DE B T S

Les sacs sont déposés au fond de la salle ou sur l'estrade de la salle K10.

1. Les téléphones portables ou tout autre appareil connecté doivent être éteints, et rangés dans les sacs.
2. L'utilisation des téléphones, des montres connectées et plus largement de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de sanctions pour tentative de fraude ou fraude caractérisée.
4. Les étudiants ne doivent avoir sur leur table que leurs feuilles de copie qu'ils doivent ouvrir avant la distribution du sujet, et leur matériel d'écriture (aucun document, bloc-notes ou trousse).
5. Aucun échange oral ou de matériel entre les élèves ou étudiants n'est toléré.
6. La calculatrice est autorisée si le professeur le mentionne sur le sujet.
Les calculatrices autorisées sont : - les calculatrices modèle collègue, non programmables et sans mémoire, les calculatrices avec mémoire qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes : neutralisation temporaire de la mémoire, blocage de toute transmission de données avec tout dispositif de communication à distance, présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice attestant du passage au « mode examen »
7. **Toute fraude ou tentative de fraude sera signalée à la Direction, à Madame CHAMBRAY ou Monsieur FEVRIER, à Madame BOUDET et au Professeur concerné.**
8. La sortie anticipée est autorisée en BTS, ½ heure avant la fin d'un devoir de 4 heures, 15 minutes avant la fin d'un devoir de 3 heures.

La Responsable de Vie Scolaire,
C. BOUDET.

